

Informations de base	
2015/2048(IMM) IMM - Immunité des députés	Procédure terminée
Demande de levée de l'immunité de Theodoros Zagorakis Subject 8.40.01.03 Immunité des députés	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI Affaires juridiques	REGNER Evelyn (S&D)	24/02/2015

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
09/03/2015	Vote en commission		
09/03/2015	Dépôt du rapport de la commission	A8-0044/2015	Résumé
11/03/2015	Décision du Parlement	T8-0059/2015	Résumé
11/03/2015	Résultat du vote au parlement		
11/03/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2015/2048(IMM)
Type de procédure	IMM - Immunité des députés
Sous-type de procédure	Levée d'immunité
Base juridique	Règlement du Parlement EP 6
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/8/02833

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Rapport déposé de la commission, lecture unique	A8-0044/2015	09/03/2015	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T8-0059/2015	11/03/2015	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Demande de levée de l'immunité de Theodoros Zagorakis

2015/2048(IMM) - 09/03/2015 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

En adoptant le rapport d'Evelyn REGNER (S&D, AT), la commission des affaires juridiques a recommandé **que le Parlement européen lève l'immunité de Theodoros ZAGORAKIS (PPE, EL).**

Les députés rappellent que le substitut du procureur près la Cour suprême grecque a demandé la levée de l'immunité parlementaire de Theodoros Zagorakis, en liaison avec l'éventuelle sanction d'une infraction de coups et blessures par négligence et non-respect des obligations de sécurité sur un lieu de travail.

L'action pénale concerne un accident de travail d'un employé du club de football PAOK, survenu le 13 mai 2010 dans le stade du club de Thessalonique dont M. Zagorakis était alors le président.

Les députés rappellent qu'en vertu de l'article 9 du protocole n° 7 sur les privilèges et immunités de l'UE, les membres du Parlement européen bénéficient, sur leur territoire national, des immunités reconnues aux membres du parlement de leur pays. En outre, en vertu de l'article 62 de la Constitution de la République hellénique, aucun député ne peut, durant la législature, être poursuivi, arrêté, emprisonné ou soumis à d'autres contraintes sans l'autorisation de la Chambre des députés.

Toutefois, l'infraction présumée est manifestement sans aucun lien avec le statut de député au Parlement européen, mais plutôt en lien avec son mandat de président du club de football PAOK.

Il n'existe donc aucun motif de présumer que l'action pénale est inspirée par l'intention de nuire à l'activité politique du député (*fumus persecutionis*), attendu que ladite action a été engagée plusieurs années avant le début de son mandat de député européen.

En conséquence, la commission des affaires juridiques recommande que le Parlement européen **lève l'immunité parlementaire de Theodoros Zagorakis.**

Demande de levée de l'immunité de Theodoros Zagorakis

2015/2048(IMM) - 11/03/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement a décidé de lever l'immunité de M. **Theodoros ZAGORAKIS** (PPE, EL).

Le Parlement rappelle que le substitut du procureur près la Cour suprême grecque a demandé la levée de l'immunité parlementaire de Theodoros Zagorakis, en liaison avec une action pénale concernant un accident de travail d'un employé du club de football PAOK, survenu le 13 mai 2010 dans le stade du club de Thessalonique dont M. Zagorakis était, alors, président.

Le Parlement rappelle qu'en vertu de l'article 9 du protocole n° 7 sur les privilèges et immunités de l'UE, les membres du Parlement européen bénéficient, sur leur territoire national, des immunités reconnues aux membres du parlement de leur pays.

Toutefois, l'infraction présumée est manifestement sans aucun lien avec le statut de député au Parlement européen, mais plutôt en lien avec son mandat de président du club de football PAOK. Il n'existe donc aucun motif de présumer que l'action pénale est inspirée par l'intention de nuire à l'activité politique du député (*fumus persecutionis*), attendu que ladite action a été engagée plusieurs années avant le début de son mandat de député européen.

Le Parlement européen décide dès lors de lever l'immunité parlementaire de Theodoros Zagorakis.